



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 6 c) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'état de la science et à l'examen

**Portée du prochain examen périodique de l'objectif global
à long terme au titre de la Convention et des progrès
d'ensemble accomplis dans sa réalisation**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 15 de l'ordre du jour

**Portée du prochain examen périodique de l'objectif global
à long terme au titre de la Convention et des progrès
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

**Portée du prochain examen périodique de l'objectif global
à long terme au titre de la Convention et des progrès
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont rappelé que la Conférence des Parties (COP), à sa vingt et unième session, leur avait demandé d'examiner la portée du prochain examen périodique en vue de lui adresser une recommandation, pour examen, en 2018 au plus tard, selon que de besoin¹.

2. Ils ont également rappelé qu'à cette même session, la COP avait décidé que le prochain examen périodique devrait être conduit de manière efficace et rationnelle, de manière à éviter les chevauchements dans les activités, et qu'il devrait prendre en compte les résultats des travaux pertinents menés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto, et par les organes subsidiaires². À cet égard, le SBSTA et le SBI ont pris note des travaux pertinents sur le bilan mondial menés par le Groupe de travail spécial de l'Accord

¹ Décision 10/CP.21, par. 10.

² Décision 10/CP.21, par. 9.



de Paris, du dialogue de facilitation, qui se tiendra en 2018, et des processus d'examen technique.

3. Compte tenu du mandat dont il est question aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, le SBSTA et le SBI ont décidé de continuer à examiner la portée du prochain examen périodique à leur quarante-sixième session (mai 2017) et de la préciser en tenant compte des expériences pertinentes tirées de l'examen de la période 2013-2015.

4. Le SBSTA et le SBI ont noté qu'un atelier de session sur la portée du prochain examen périodique pourrait être utile et qu'ils examineraient peut-être la question plus avant à leur quarante-sixième session.
